



## Pv majoré mais jamais reçu

Par **buckland**, le **28/11/2008** à **21:21**

Bonjour,

Ne mis connaissant que peu en plainte juridique et autres je fias appel à vous...

J'ai reçu un PV majoré que je n'ai jamais reçu. J'ai comis l'infraction au moi de juillet et reçu le majoré aujourd'hui (28/11/08).

L'amende est donc passé de 90 euros à 431 euros. Je n'ai pas reçu la première amende (que j'aurais toute de suite réglé si je l'avais reçu) car j'ai déménagé 2 fois. Je m'explique une première fois et une deuxième fois. la première amende fus envoyé à la première adresse qui correspondais à l'adresse de la carte grise. Entre je n'ai pas changer l'adresse de la carte grise qui aurait du correspondre à ma nouvelle adresse.

Puis-je me plaindre? Ai-je un recours?

Merci pour vos futurs reponses

Par **Tisuisse**, le **28/11/2008** à **23:25**

Bonjour,

Je ne connais pas d'amende majorée à 431 €. Il s'agit probablement, mais c'est vous qui allez nous en dire plus, d'une amende de 4e classe, mise en recouvrement par l'huissier dui Trésor Public, donc 375 € + les frais d'huissier.

Par **buckland**, le **28/11/2008** à **23:33**

Oui excusez moi c'est bien l'amende majorée de 4e classe et l'huissier. Ya t-il un recours possible? Le non-changement de l'adresse de la carte grise est préjudiciable?

Merci d'avance ;)

Par **Tisuisse**, le **28/11/2008** à **23:38**

Aucun recours et dépêchez-vous de régler si vous ne voulez pas voir vos comptes bancaires bloqués et les frais de blocage et déblocage prélevés, en +, par la banque.